

# DÉLIBÉRATIONS

DÉPARTEMENT DU LOIRET

\*\*\*\*\*

ARRONDISSEMENT DE MONTARGIS

\*\*\*\*\*

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU  
COMITÉ SYNDICAL DU PETR GATINAIS MONTARGOIS

Membres en exercice :	68	DÉLIBÉRATION N°	39/2021
Membres présents :	40		
Nombre de pouvoirs :	12	SÉANCE DU	15 octobre 2021
Nombre de votants :	52		

Date de convocation : 8 octobre 2021

Date d'affichage : 15 octobre 2021

Le quinze octobre deux mille vingt et un, le Comité Syndical légalement convoqué s'est réuni à la salle René Larcheron à Ferrière en Gâtinais en séance publique, sous la Présidence de Monsieur Frédéric NÉRAUD, Président du PETR Gâtinais montargois.

**ÉTAIENT PRÉSENTS :** MMES et MM.

CCCFG : COUTEAU Evelyne, FÉVRIER Albert, MARTIN Valérie, MARTINON Pierre, ROBINEAU Isabelle, De WILDE Florent, WURPILLOT Stéphane.

3CBO : BETHOUL Christophe, BURON Jocelyn, CHEVALIER Jean-Luc, CORBY-GUÉNÉE Catherine, DUPUIS Thierry, HAMON Stéphane, LUCAS Nathalie, MONIN Ghislaine,

CC4V : BERNARD Françoise, BERTHAUD Jean, DHAMS Hélène, GADOIS Céline, LARCHERON Gérard, NÉRAUD Frédéric.

AME : BASCOP Valérie, BILLAULT Jean-Luc, BOUQUET Christophe, BOUSCAL Fabrice, CARNEZAT Marie-Laure, CLERET Benjamin, COULON François, DUCHENE Jean-Marie, DUPATY Gérard, FAURE Cyril, GABORET Grégory, GUERIN Régis, JOLIVET Thierry, De LAPORTE Hélène, LAVIER Jean-Charles, MASTYKARZ Catherine, TOURATIER Claude, VAREILLES Philippe, WEBER Edouard.

**ASSOCIES :** GABORET Jalila, SAUTREUIL Magali, DUPUIS Fabienne.

**ABSENTS EXCUSÉS :** MMES et MM.

CCCFG : BOUTRON Thierry, FOUASSIER Claude, JOBET Yohan, MALET Jean-Jacques, MAUFRAS Michel, MOREAU Philippe.

3CBO : GAUDY Christophe.

CC4V : FACV Joël, LAMIGE-ROCHE Chantal.

AME : CHARLES Valérie, DEMAUMONT Franck, DESRUMAUX Vincent, DIGEON Benoît, GADAT-KULIGOWSKI Brigitte, M. GAILLARD Michel, GODEY Eric, LELIEVRE Gérard, LÉON Fabien, MOUTAUX Corinne, TERRIER Claude.

Associés : MELZASSARD Corinne

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

**POUVOIRS** : MME GADAT-KULIGOWSKI Brigitte a donné pouvoir à M. TOURATIER Claude, M. GAILLARD Michel a donné pouvoir à MME De LAPORTE Hélène, M. MOREAU Philippe a donné pouvoir à M. NÉRAUD Frédéric, MME. CHARLES Valérie a donné pouvoir à M. BOUSCAL Fabrice, M. DIGEON Benoît a donné pouvoir à M. VAREILLES Philippe, LÉON Fabien a donné pouvoir à M. LARCHERON Gérard, LAMIGE-ROCHE Chantal a donné pouvoir à MME. GADOIS Céline, M. GODEY Eric a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, BOUTRON Thierry a donné pouvoir à MME. MARTIN Valérie, M. LELIEVRE Gérard a donné pouvoir à M. BILLAULT Jean-Paul, MAUFRAS Michel a donné pouvoir à M. MARTINON, M. DESRUMAUX Vincent a donné pouvoir à MME. BASCOP Valérie.

**Secrétaire de séance** : MME MASTYKARZ Catherine, Agglomération Montargoise et rives du Loing

### **Convention de partenariat pour le financement d'un poste dédié à l'animation des programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captages**

---

**Monsieur le Président,**

**RAPPELLE** que dans le cadre de la préservation de la ressource en eau potable, le PETR Gâtinais montargois porte l'animation des Aires d'Alimentation de Captages (AAC) prioritaires pour le compte des collectivités maîtres d'ouvrages ayant la compétence eau potable (AEP) :

- Agglomération Montargoise Et rives du Loing,
- Commune de Courtenay,
- Commune de Douchy-Montcorbon,
- Commune de Triguères,
- SIAEP de Boismorand – Les Choux - Langesse,
- SIAEP de la Cléry et du Betz,
- SMAEP de Château-Renard,
- SMAEP de Puy-la-Laude,
- SPEP de La Prairie,

Afin de poursuivre les actions engagées dans ce domaine, un Contrat Territorial Eau et Climat (CTEC) a été élaboré en partenariat avec l'Agence de l'Eau Seine-Normandie et les maîtres d'ouvrages AEP.

Ce Contrat définit les actions prioritaires à mettre en œuvre sur le territoire Gâtinais montargois et plus particulièrement sur les dix AAC prioritaires pour la période du 1<sup>er</sup> janvier 2022 au 31 décembre 2024. Il fait suite au Contrat Global du Loing en Gâtinais 2015-2018.

Parmi les 32 actions inscrites dans le Contrat, l'action 27 concerne spécifiquement l'animation des 10 démarches en cours avec les maîtres d'ouvrages. Ainsi, pour mener à bien ce suivi, la cellule protection de la ressource en eau du PETR est composée de trois animateurs dont les missions sont détaillées ci-dessous.

- Poste 1 : un animateur/animatrice agricole en charge de l'animation spécifique sur les AAC de Château-Renard, Courtenay, Douchy-Montcorbon, Puy-la-Laude, Triguères et Les Trois Fontaines ;
- Poste 2 : un animateur/animatrice agricole en charge de l'animation spécifique sur les AAC de la Chise et de l'Aulnoy ;

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E.legalite.com

- Poste 3 : un animateur/animateur principale en charge de la coordination de la cellule d'animation, du suivi du programme d'actions du CTEC et également en charge de l'animation spécifique sur les AAC de Boismorand et Nargis.

Les trois agents de cette cellule d'animation sont placés sous l'autorité hiérarchique du président du PETR qui assure le recrutement et la rémunération de ses agents.

Le PETR se charge d'effectuer la demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Seine-Normandie qui finance à 80% les salaires et les frais de fonctionnement des animateurs. Le reste à charge sera réparti de la manière suivante entre les maîtres d'ouvrages AEP et le PETR Gâtinais montargois :

	Répartition des coûts annuels			
	Subvention AESN	PETR Gâtinais montargois	AME	Autres maîtres d'ouvrages AEP
Poste 1	80%	0 %	0 %	20 %
Poste 2		0%	20%	0%
Poste 3		20%	0%	0%

Les postes 1 et 2 nécessitent la signature de conventions de partenariat entre le PETR et les maîtres d'ouvrages AEP afin de définir précisément les engagements techniques et financiers de chaque partie prenante.

La présente délibération a pour objet de valider le contenu de la convention de partenariat entre le PETR et les maîtres d'ouvrages AEP hors AME correspondant au financement du poste 1.

L'animateur/trice (poste 1) vient en appui des maîtres d'ouvrages AEP dans leurs démarches de protection des captages et facilite la mise en œuvre des programmes d'actions définis sur chaque AAC.

Ses principales missions sont :

- Mettre en place, suivre et évaluer les actions sur les AAC prioritaires de Château-Renard, Courtenay, Douchy-Montcorbon, Puy-la-Laude, Triguères et Les Trois Fontaines ;
- Participer aux actions transversales qui peuvent concerner l'ensemble des AAC du CTEC et qui visent à préserver la ressource en eau ;
- Informer et mobiliser les acteurs agricoles et non agricoles sur la protection de la ressource en eau en lien avec les autres animateurs de la cellule d'animation du PETR.

Ces mêmes missions sur les AAC de Boismorand et Nargis sont réalisées par l'animateur/trice principale (poste 3).

REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com

99\_DE-045-200086643-20211015-039\_2021-DE

Le reste à charge financier du poste 1 est réparti entre l'ensemble des maîtres d'ouvrages AEP hors AME. Cette répartition est effectuée au prorata de la surface de l'AAC et du volume d'eau produit annuellement.

**L'Assemblée, après en avoir délibéré, à l'unanimité,**

**VALIDE** le contenu de la convention de partenariat pour le financement d'un poste dédié à l'animation des programmes d'actions sur les Aires d'Alimentation de Captages afin de définir les modalités techniques et financières de partenariat entre les maîtres d'ouvrages AEP et le PETR,

**AUTORISE** Monsieur le Président à signer la convention de partenariat ainsi qu'à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents afférents à ce dossier.

Pour extrait, certifié conforme

Le Président,  
Frédéric-NÉRAUD



REÇU EN PREFECTURE

le 27/10/2021

Application agréée E-legalite.com